



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -
TPSGC

Place du Portage, Phase III
Core 0B2 / Noyau 0B2
11 Laurier St./11, rue Laurier
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

**SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT.

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Shared Systems Division (XL)/Division des systèmes
partagés (XL)
Terrasses de la Chaudière
4th Floor, 10 Wellington Street
4th étage, 10, rue Wellington
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet Système de Gestion de l'Apprentissage Système de Gestion de l'Apprentissage	
Solicitation No. - N° de l'invitation T8086-192304/A	Amendment No. - N° modif. 008
Client Reference No. - N° de référence du client T8086-192304	Date 2021-04-08
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$XL-107-38969	
File No. - N° de dossier 107xl.T8086-192304	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-04-20 Heure Avancée de l'Est HAE	
F.O.B. - F.A.B.	
Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Conn-Harbinson, Margo	Buyer Id - Id de l'acheteur 107xl
Telephone No. - N° de téléphone (613) 858-8108 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

QUESTIONS DES SOUMISSIONNAIRES
Le 8 avril 2021

BUT:

La modification vise à:

A) Répondre aux questions concernant l'invitation à soumissionner. Remplacer les réponses en anglais fournies dans la demande de soumissions No. 5 et No. 6 par le libellé français approprié.

A) QUESTIONS:

Les questions suivantes ont été posées par des soumissionnaires. Pour faire en sorte que les renseignements transmis aux soumissionnaires soient uniformes et exacts, les questions importantes reçues ainsi que les réponses seront transmises simultanément à tous ceux à qui la demande de soumissions a été envoyée.

AUCUNE AUTRE QUESTION NE SERA ACCEPTÉE, LES RÉPONSES EN TEMPS VOULU NE POUVANT ÊTRE GARANTIES AVANT LA DATE LIMITE DE PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS.

1) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 38:

Vendors can provide a copy of their existing Supply or Service Level Agreements as part of their Substantiation of a Rated Requirement. Bidders are advised that the chart in section 20.9 is a requirement of the resulting contract and is not a mandatory requirement for the purposes of bid evaluation.

Remplacer:

Réponse 38:

Les fournisseurs peuvent fournir une copie de leurs arrangements en matière d'approvisionnement ou de leurs conventions relatives aux niveaux de service pour justifier une exigence cotée. Les soumissionnaires sont informés que le tableau de la section 20.9 est une exigence du contrat subséquent et n'est pas une exigence obligatoire aux fins de l'évaluation des soumissions.

2) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 40:

No, Canada will not limit its entitlement to other rights or remedies under the contract.

Remplacer:

Réponse 40:

Non, le Canada ne limitera pas son droit à d'autres droits ou recours aux termes du contrat.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

3) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 41:

No. Canada reserves the right to terminate for convenience. Bidders are to provide firm pricing for initial years 1 to 3 and option years 1 and 2 as requested in Annex B – List of Deliverables and Services.

Remplacer:

Réponse 41:

Non. Le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour des motifs de commodité. Les soumissionnaires doivent fournir un prix ferme pour les années initiales 1 à 3 et les années d'option 1 et 2, tel que demandé à l'annexe B – Liste des résultats et des services attendus.

4) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 42:

Bidders are asked to review the bases for exemptions to the Federal Contractors Program for Employment Equity on page 127 of the RFP to determine whether they are exempt.

Remplacer:

Réponse 42:

Les soumissionnaires sont priés de prendre connaissance des fondements des exemptions au Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi à la page 141 de la DP afin de déterminer s'ils sont exemptés.

5) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 43:

Pursuant to SACC clause 2030 29, the Contractor must obtain Canada's written consent in order to assign the contract to another vendor. If a contractor is simply changing its corporate name, and no other legal changes have occurred, it may do so without Canada's written consent.

Remplacer:

Réponse 43:

Conformément à la clause 2030 29 des CCJA, l'entrepreneur doit obtenir le consentement écrit du Canada afin de céder le contrat à un autre fournisseur. Si un entrepreneur change simplement sa dénomination sociale sans autre modification juridique, il n'a pas besoin du consentement écrit du Canada.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

6) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 44:

Bidders may provide examples of requested changes for information purposes only, but they must accept terms as stated. Bidders are reminded that, pursuant to the Note to Bidder in Part 7, "If additional legal issues are raised by a bid, Canada may address those issues in any resulting contract." Bidders must not state that their bid is conditional upon those changes.

Remplacer:

Réponse 44:

Les soumissionnaires peuvent fournir des exemples des modifications demandées à titre d'information seulement, mais ils doivent accepter les conditions telles qu'elles sont énoncées. On rappelle aux soumissionnaires que, conformément à la Note à l'intention des soumissionnaires à la partie 7, « Si des questions juridiques supplémentaires sont soulevées dans une soumission, le Canada se réserve le droit de les traiter dans tout contrat subséquent ». Les soumissionnaires ne doivent pas déclarer que leur offre est conditionnelle à ces modifications.

7) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 45:

Bidders may provide examples of requested changes for information purposes only, but they must accept terms as stated. Bidders are reminded that, pursuant to the Note to Bidder in Part 7, "If additional legal issues are raised by a bid, Canada may address those issues in any resulting contract." Bidders must not state that their bid is conditional upon those changes.

Remplacer:

Réponse 45:

Les soumissionnaires peuvent fournir des exemples des modifications demandées à titre d'information seulement, mais ils doivent accepter les conditions telles qu'elles sont énoncées. On rappelle aux soumissionnaires que, conformément à la Note à l'intention des soumissionnaires à la partie 7, « Si des questions juridiques supplémentaires sont soulevées dans une soumission, le Canada se réserve le droit de les traiter dans tout contrat subséquent ». Les soumissionnaires ne doivent pas déclarer que leur offre est conditionnelle à ces modifications.

8) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 46:

Bidders may provide examples of requested changes for information purposes only, but they must accept terms as stated. Bidders are reminded that, pursuant to the Note to Bidder in Part 7, "If additional legal

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

issues are raised by a bid, Canada may address those issues in any resulting contract." Bidders must not state that their bid is conditional upon those changes.

Remplacer:

Réponse 46:

Les soumissionnaires peuvent fournir des exemples des modifications demandées à titre d'information seulement, mais ils doivent accepter les conditions telles qu'elles sont énoncées. On rappelle aux soumissionnaires que, conformément à la Note à l'intention des soumissionnaires à la partie 7, « Si des questions juridiques supplémentaires sont soulevées dans une soumission, le Canada se réserve le droit de les traiter dans tout contrat subséquent ». Les soumissionnaires ne doivent pas déclarer que leur offre est conditionnelle à ces modifications.

9) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 49:

See Section A - CHANGES TO BID SOLICITATION above.

Remplacer:

Réponse 49:

Voir section A - Les changements apportés dans le document de l'invitation à soumissionner.

10) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 57:

No, Canada is not willing to change this clause.

Remplacer:

Réponse 57:

Non, le Canada n'est pas disposé à modifier cette clause.

11) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 58:

No. Bidders are referred to Part 7, Annex C, Delivery/Milestone Schedule. Bidders are to submit a complete delivery/milestone schedule with their bid, and the delivery/milestone schedule will be edited/changed/augmented based upon the Bidder's proposed delivery schedule.

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Remplacer:

Réponse 58:

Non. Les soumissionnaires sont invités à se reporter à la Partie 7, Annexe C, Calendrier des résultats et des services attendus. Les soumissionnaires doivent soumettre un calendrier complet des résultats et des services attendus avec leur offre, et ce calendrier sera revu, modifié ou bonifié en fonction du calendrier proposé par le soumissionnaire.

12) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 59:

No. PSPC notes that SACC clause 2035 29 provides the discretion for PSPC to provide a cure period, but does not specify how long the cure period will be. PSPC is not willing to specify in advance that it must provide the Contractor with a cure period, or specify in advance how long any cure period might be.

Remplacer:

Réponse 59:

Non. SPAC fait remarquer note que la clause 2035 29 des CUA lui donne le pouvoir discrétionnaire d'accorder un délai, sans en préciser la durée. SPAC n'est pas disposé à préciser à l'avance qu'il doit accorder un délai à l'entrepreneur, ni la durée d'un éventuel délai.

13) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 62:

Annex B, Table D, was provided for information purposes only and would not be part of the Financial Evaluation, hence no columns for pricing. This does not preclude the Bidder from providing an additional Annex in their Financial Proposal that details pricing. It would just not be evaluated. We also have the option for additional software products and functionality, Software Maintenance and Support Services thereon, and related Hosted Services, but only if they are listed in Part 7, Annex B, Table B - List of Optional Deliverables and Services. This would not apply to anything listed in Table D. As the solution advances and improves over time, any new features or functionality might be added via the Task Authorization process. However, there is no guarantee of obtaining those new features as they do not form part of the scope of the requirement at this time.

Remplacer:

Réponse 62:

L'annexe B, tableau D, a été fournie à titre informatif seulement et ne ferait pas partie de l'évaluation financière, donc aucune colonne pour les prix. Cela n'empêche pas le soumissionnaire de fournir une annexe supplémentaire dans sa proposition financière qui détaille les prix. Il ne serait tout simplement pas évalué. Nous avons également la possibilité d'acquérir des produits logiciels et des fonctionnalités supplémentaires, des services de maintenance et de support logiciels y afférents et des services hébergés associés, mais uniquement s'ils sont répertoriés dans la partie 7, annexe B, tableau B - Liste des livrables et services optionnels. Cela ne s'applique pas à tout ce qui est répertorié dans le tableau D. Au fur et à mesure

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

que la solution progresse et s'améliore au fil du temps, de nouvelles fonctionnalités ou fonctionnalités peuvent être ajoutées via le processus d'autorisation de tâche. Cependant, il n'y a aucune garantie d'obtenir ces nouvelles fonctionnalités car elles ne font pas partie du champ d'application de l'exigence pour le moment.

14) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 64:

No. Canada reserves the right both to terminate for a reduction or elimination of functionality, and to determine what level of reduction would require termination.

Remplacer:

Réponse 64:

Non. Le Canada se réserve le droit de résilier un contrat pour cause de diminution ou de suppression de fonctions, et de déterminer le niveau de diminution qui nécessiterait une résiliation.

15) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 66:

No, Canada reserves the right to terminate for convenience.

Remplacer:

Réponse 66:

Non, le Canada se réserve le droit de résilier le contrat pour des motifs de commodité.

16) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 67:

The Bid Closing Date was extended until 14 April 2021. No further extensions will be granted.

Remplacer:

Réponse 67:

Une prolongation est accordée jusqu'au 14 avril 2021. Aucune autre prolongation ne sera accordée.

17) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 69:

No. Should any additional functionality be included that is not included in the initial subscription, it could be obtained as an option.

Remplacer:

Réponse 69:

Non. En cas d'inclusion d'une fonctionnalité supplémentaire non visée par l'abonnement initial, celle-ci pourrait être obtenue en option.

18) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 70:

TC will not extend the period above 30 days.

Remplacer:

Réponse 70:

TC ne prolongera pas la période au-delà de 30 jours.

19) Lors de la modification No. 5 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Question 73:

Is it required that the LMS is built by the company submitting the RFP or can it be developed by a third party and supported by the submitting company? Can any COTS solution not developed by a bidder be suggested as long as the bidder can support it and provide training for it?

Response 73:

It is not required that the LMS solution submitted is developed by the company submitting however, all Mandatory requirements must be met and substantiated. It is expected that the company that developed the solution will have to participate and provide considerable information in a timely manner in order to "successfully" complete the required Canadian Centre for Cyber Security (CCCS) assessment. See: TECHNICAL REQUIREMENTS section 3.23.2 and 3.23.16.

Remplacer:

Question 73:

Est-il nécessaire que le système de gestion de l'apprentissage (SGA) soit créé par l'entreprise qui soumet une proposition ou peut-il être développé par un tiers et soutenu par l'entreprise qui soumet la demande? Un soumissionnaire peut-il proposer une quelconque solution du commerce pourvu qu'il puisse en assurer le soutien et la formation?

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 73:

Il n'est pas nécessaire que le SGA proposé soit développé par l'entreprise soumissionnaire, mais toutes les exigences obligatoires doivent être remplies et justifiées. Il est prévu que l'entreprise ayant développé le système doive participer et fournir une quantité considérable de renseignements en temps utile pour « réussir » l'évaluation requise du Centre canadien pour la cybersécurité (CCCS).
Voir : EXIGENCES TECHNIQUES, sections 3.23.2 et 3.23.16.

20) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 74:

Clauses 20.4, 20.5, 20.6 and 20.7 are payment options depending on the goods or services provided. Clause 20.6 would apply to the payment of Subscriptions upon delivery and allow for advance payments. Renewal of Subscription Services would also be advance payments. Clause 20.7 would not be payment in advance as the Crown does not pay for work not completed. Clause 20.4 would not necessarily apply for anything delivered for this requirement but would apply as a one-time charge for a one-time purchase.

The clauses remain unchanged.

Remplacer:

Réponse 74:

Les clauses 20.4, 20.5, 20.6 et 20.7 sont des options de paiement en fonction des biens ou services fournis. La clause 20.6 s'appliquerait au paiement des abonnements à la livraison et autoriserait des paiements anticipés. Le renouvellement des services d'abonnement serait également des paiements anticipés. La clause 20.7 ne constituerait pas un paiement à l'avance puisque la Couronne ne paie pas pour les travaux non terminés. La clause 20.4 ne s'appliquerait pas nécessairement à tout ce qui est livré pour cette exigence, mais s'appliquerait comme des frais uniques pour un achat unique.

Les clauses restent inchangées.

21) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 75:

Transport Canada requires an Enterprise Solution as it would be Transport Canada wide. Transport Canada also provides training to user from other departments (i.e. Coast Guard pilots). There will be users from other departments using the TC LMS however they will be taking TC training and we will use a TC license when they utilizing the system.

Transport Canada estimates 7500 users at onset and must be scalable up to 10,000 users as detailed in Annex A, 2.23.12.

The Bidder is to propose pricing based on the initial number of users (i.e. 7,500) per year. Bidders can provide additional pricing in Annex B, Table B, Item 02, Additional Subscription Licenses/Users/Year.

Remplacer:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Réponse 75:

Transports Canada a besoin d'une solution d'entreprise comme ce serait le cas pour l'ensemble du Canada. Transports Canada offre également une formation aux utilisateurs d'autres ministères (c.-à-d. Les pilotes de la Garde côtière). Il y aura des utilisateurs d'autres ministères qui utiliseront le système TC LMS, mais ils suivront une formation TC et nous utiliserons une licence TC lorsqu'ils utiliseront le système.

Transports Canada évalue 7 500 utilisateurs au début et doit être extensible jusqu'à 10 000 utilisateurs, comme indiqué à l'annexe A, 2.23.12.

Le soumissionnaire doit proposer des prix basés sur le nombre initial d'utilisateurs (soit 7500) par an. Les soumissionnaires peuvent fournir des prix supplémentaires à l'annexe B, tableau B, article 02, Licences d'abonnement supplémentaires / utilisateurs / année.

22) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 76:

Pricing for Annex B, Table A, Item 01, should be provided as Per Year based on the Initial 7,500 users.

Remplacer:

Réponse 76:

Le prix de l'annexe B, tableau A, article 01, devrait être fourni par année en fonction des 7 500 utilisateurs initiaux.

23) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 77:

The Bidders must fill in the pricing as requested in Annex B but they may also provide an additional annex or narrative (to cover assumptions) for information purposes only in their Financial Proposal.

Remplacer:

Réponse 77:

Les soumissionnaires doivent indiquer le prix comme demandé à l'annexe B, mais ils peuvent également fournir une annexe ou un descriptif supplémentaire (pour couvrir les hypothèses) à des fins d'information uniquement dans leur proposition financière.

24) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Réponse 78:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Replacements of Specific Individuals would be a mutual decision between Canada and the Bidder. Resumes for initial Individuals are to be provided as per Part 7, Section 32.2 with their proposal.

Should the individual proposed in the proposal not be available at the time the work is required, the alternate personnel proposed must meet the criteria provided in Part 7, Section 32.2 (complete with resumes).

Remplacer:

Réponse 78:

Le remplacement d'individus spécifiques serait une décision mutuelle entre le Canada et le soumissionnaire. Les curriculum vitae des personnes initiales doivent être fournis conformément à la partie 7, section 32.2 avec leur proposition.

Si la personne proposée dans la proposition n'est pas disponible au moment où le travail est requis, le personnel de remplacement proposé doit répondre aux critères fournis dans la partie 7, section 32.2 (avec curriculum vitae).

25) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Question 79:

Can you please confirm that it is acceptable to include direct links to online resources in our proposal (for example, providing links to online videos and documentation in support of the Substantiation requests in Attachment 4.1)? In support of our web-based solution, we have many of these resources readily available in a web-friendly format, and we anticipate direct links will be the easiest format for your evaluators to review. Will Canada permit direct links to online information (that do not require download) as part of the proposals. We genuinely believe that allowing links supports a fair and honest evaluation of the solutions and for all vendors.

Response 79:

As per the response to Question 47, no URL links will be accepted in lieu of the video presentation as the information provided in the URLs could be changed during or after evaluation. This would not allow for fair evaluation; however, a screen shot of the information may be acceptable. The Bidder is required to provide sufficient substantiation to allow for proper evaluation of the requirement.

Remplacer:

Question 79:

Pouvez-vous confirmer qu'il est acceptable d'inclure des liens directs vers des ressources en ligne dans notre proposition (par exemple, fournir des liens vers des vidéos et de la documentation en ligne à l'appui des demandes de justification dans la pièce jointe 4.1)? À l'appui de notre solution Web, nous avons un grand nombre de ces ressources facilement disponibles dans un format Web convivial, et nous prévoyons que les liens directs seront le format le plus facile à consulter pour vos évaluateurs. Le Canada autorisera-t-il des liens directs vers des informations en ligne (qui ne nécessitent pas de téléchargement) dans le cadre des propositions. Nous croyons sincèrement que l'autorisation des liens permet une évaluation juste et honnête des solutions et pour tous les fournisseurs.

Réponse 79:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

Conformément à la réponse à la question 47, aucun lien URL ne sera accepté à la place de la présentation vidéo, car les informations fournies dans les URL pourraient être modifiées pendant ou après l'évaluation. Cela ne permettrait pas une évaluation juste; cependant, une capture d'écran des informations peut être acceptable. Le soumissionnaire est tenu de fournir une justification suffisante pour permettre une évaluation appropriée du besoin.

26) Lors de la modification No. 6 de la demande de soumissions :

Supprimer:

Question 80:

Can you please confirm the following is the address to which proposals are to be shipped:

DEPARTMENT OF TRANSPORT
TIMSD, 21ST FL, AFCDD
330 SPARKS ST, PLACE DE VILLE
OTTAWA
Ontario
K1A0N5
Canada

Response 80:

NO, this is not the correct address. See Part 2, Bidder Instructions, Section 2, Submission of Bids. Also, see Question and Response 37 as provided in Solicitation Amendment No. 4.

The correct address is:

Bid Receiving Unit (BRU)
Public Works and Government Services Canada
11 Laurier St.
Place du Portage, Phase III
Core 0B2, Room 103
Gatineau, Québec,
Canada
K1A 1C9

Remplacer:

Question 80:

Pouvez-vous s'il vous plaît confirmer l'adresse à laquelle les propositions doivent être expédiées:

DEPARTMENT OF TRANSPORT
TIMSD, 21ST FL, AFCDD
330 SPARKS ST, PLACE DE VILLE
OTTAWA
Ontario
K1A0N5
Canada

Réponse 80:

Contract No. - N° du contrat	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
	08	107xl
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
T8086-192304	107xl T8086-192304	

NON, ce n'est pas la bonne adresse. Voir la partie 2, Instructions aux soumissionnaires, section 2, Présentation des offres. Voir également la question et la réponse 37, telles que fournies dans la modification No. 4 de l'invitation à soumissionner.

L'adresse correcte est:

Réception des soumissions
Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada
Place du Portage, Phase III
Noyau 0B2, Salle 103
11, rue Laurier
Gatineau (Québec)
Canada
K1A 1C9

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DE LA DEMANDE DE PROPOSITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.